

AFFAIRE N° 14. - Construction de 5 classes primaires à SAINT.FRANCOIS
4ème. - Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entre-
prise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 19 Septembre 1973, vous avez adopté, à l'unanimité, le programme de construction d'un groupe scolaire de 5 classes à SAINT.FRANCOIS 4ème.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, je vous demanderai de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affaire
Saint. Louis, le 29 novembre 1973
Le Maire
Le Secrétaire Général
Signé : S. Basset
Sous copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
S
R. Breyer